



Fin de mission intérim : justificatif motif erroné

Par **Mona75**, le **07/01/2013** à **20:33**

Bonsoir à tous,

Je suis en intérim depuis début octobre. Le motif pour lequel on m'a embauché est : accroissement de travail temporaire et la justification est : "surcharge de travail due à la période des entretiens annuels"

Seulement depuis le début de ma mission, à aucun moment, je n'ai réalisé ce travail. En réalité, j'assure une mission pérenne dans l'entreprise. Je m'occupe du recrutement des intérimaires et du recrutement des stagiaires. Aucune personne est dédiée à faire ce travail mis à part moi, donc il est facile pour moi de prouver cela (mail, envoi ...) On m'a fait miroiter un CDI jusqu'à la dernière jour de ma mission pour au final ne rien me proposer.

Ma question : pensez-vous que je peux poursuivre l'entreprise utilisatrice seulement et pas l'ETT ?

Où me conseillez-vous de les poursuivre les 2 ?

Quelle est la procédure à suivre ?

Merci de vos conseils et bonne année 2013 à tous. Meilleurs vœux.

Cordialement

Mona

Par **P.M.**, le **07/01/2013** à **21:37**

Bonjour,

Vous aviez déjà abordé cette situation dans [ce sujet...](#)

Je pense que le mieux serait d'assigner en même temps l'Entreprise de Travail Temporaire et l'utilisateur même si normalement c'est contre ce dernier que doit être engagée la demande de requalification devant le Conseil de Prud'Hommes...